



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 4 décembre 2025
Convocation du : 27 novembre 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Carole CASIER pouvoir à Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Benjamin TISON-BEERNAERT pouvoir à Mélanie DEZEURE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESEBROECK

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard HAESEBROECK

DE25_149

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU PRORATA DU
NOMBRE D'HABITANTS
PREMIER TRIMESTRE 2026

Autorisation - Approbation

En début d'année, et avant le vote du budget primitif, se pose le problème du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

Afin d'assurer la continuité financière de ces associations en début d'année, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces associations au cours du premier trimestre de l'année.

Il est ainsi proposé d'attribuer pour le premier trimestre, 25 % du montant perçu en 2025. Ces montants seront par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2026 et l'enquête de recensement par l'Insee au 1^{er} Janvier 2026.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants:

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Perçu 2025</u>	<u>Acompte 2026</u>
65748/4238	Flandre & Lys Autonomie - CLIC	15 887 €	3 971 €
65748/61	AEFVLFI	52 956 €	13 239 €

Le versement se fera en 3 mensualités entre janvier et mars 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les versements ci-dessus indiqués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N'ont pas pris part au vote :

Pour l'AEFVLFI : Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ

Pour Flandre & Lys Autonomie: Martine COBBAERT

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 059-215900176-20251205-DE25_149-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS